JURIDIQUE : L’Etat condamné à indemniser Toulouse et sa Métropole

Le tribunal administratif de Toulouse condamne l’Etat à indemniser la COMMUNE DE TOULOUSE, à hauteur de 559 794 euros, et TOULOUSE METROPOLE / **T :** 05.81.91.72.00, à hauteur de 648 960 euros en réparation des dégâts causés par les manifestations des Gilets Jaunes entre novembre 2018 et juin 2019.
www.toulouse.fr www.toulouse-metropole.fr